

**Présents** : Mesdames VERCRUYSSSE CORDIER THOMAS Messieurs COLLETTE POULAIN BARRUET MESSIO LAURENT PARROT TOFFIN LEHMANN WRZUCHOL

**Secrétaire de séance** : Monsieur BARRUET.

**ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du procès verbal du 12 novembre 2012.
- Participation citoyenne.
- Participation des collectivités aux mutuelles des agents territoriaux.
- Avancement de grade pour deux agents.
- Subventions pass loisirs.
- Informations diverses.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2012 celui-ci est adopté à 11 voix contre 1 (M.PARROT) avec les remarques suivantes :

Mesdames VERCRUYSSSE et CORDIER souhaitent que soit précisée la phrase suivante absente du compte rendu « : étant utilisatrices de la salle avec l'animateur, à aucun moment, n'a été abordé le manque de place ».

Monsieur LAURENT propose également de compléter ses propos qui demandaient à M. PARROT le % des remarques sur cet éventuel problème et signale que dans le même chapitre « Monsieur PARROT confirme un manque de place et ajoute que pour trouver des solutions il faut reconnaître l'existence des problèmes »

Monsieur LAURENT avise que cette forme de réflexion n'a pas lieu de figurer dans un compte rendu autrement que pour nuire à l'intégrité du Maire.

M. PARROT informe qu'il a émis une correction sur ce chapitre par mail à M. Le Maire.

M. Le Maire propose d'inscrire « Mmes VERCRUYSSSE, CORDIER n'ont pas collecté de remarque des associations et des animateurs sur un éventuel manque de place.

Monsieur MESSIO signale que Monsieur PARROT, secrétaire de séance a fait figurer « les convocations arrivent en retard » il précise qu'il ne s'agit pas d'une convocation mais d'un compte rendu pour lequel il n'y a pas d'urgence mais simplement diffusé à titre d'information, Monsieur MESSIO souhaite que cette phrase soit retirée du compte rendu du conseil municipal.

Monsieur le Maire pour l'isolation des toits terrasse écoles, le mur de l'église, il faut rajouter pour la subvention au titre de la DETR.

Rue de Villette, assainissement et création de trottoirs, carrefour de la mare rue du Bois du Jonc avec demande de subvention au Conseil Général.

M. BARRUET, sur les travaux du cimetière, le caveau provisoire a été oublié d'être cité, concernant l'avancement du personnel, l'incidence sur le salaire sera dans un premier temps faible comme dans chaque déroulement de carrière.

Sur l'agenda, il précise qu'il ne s'agissait pas « du travail tardif », propos qui une nouvelle fois tente de faire discréditer la majorité de l'équipe municipale, mais simplement du délai de prospection des annonceurs et d'impression par le prestataire.

M. LEHMANN confirme que le conseil municipal s'était bien positionné sur cette programmation 2013.

Monsieur MESSIO, sur la participation des collectivités il faut écrire le conseil municipal et non le bureau qui a proposé.

Monsieur PARROT signale qu'il n'est pas d'accord sur la totalité des modifications que certains membres du conseil municipal souhaitent apporter.

#### **PARTICIPATION CITOYENNE :**

Monsieur le Maire rappelle que le Capitaine LEBAS était venu présenter cette action aux membres du conseil municipal, il y a quelques mois.

M. LAURENT demande si un de ses collègues propose une action alternative.

Monsieur TOFFIN signale que ce dispositif fonctionne dans les autres communes et qu'il n'y a pas de raison pour que cela ne porte pas ses fruits ici.

Au préalable, il faut prendre une délibération pour autoriser le Maire à poursuivre les démarches de participations citoyennes auprès des autorités.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

#### **PARTICIPATION DES COLLECTIVITES AUX MUTUELLES DES AGENTS TERRITORIAUX :**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, une aide de 15 € était accordée à tous les agents actifs et retraités, compte tenu de l'ambiguïté des textes, il convenait d'instruire plus précisément le cadre des retraités.

Madame THOMAS distribue des documents qu'elle a recherchés sur LEGIFRANCE .en parallèle aux démarches du secrétariat de mairie, elle commente la législation et donne son exemple personnel, le retraité peut prétendre à bénéficier d'un tarif préférentiel auprès d'une mutuelle labellisée et non d'une participation financière de sa dernière collectivité.

Il convient de modifier la précédente délibération en ce sens.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

## **AVANCEMENT DE GRADE POUR DEUX AGENTS :**

La délibération du conseil précédent sur l'avancement de grade prévoyait celui-ci au 1 janvier 2013.

La commune de Sacy-le-Grand ayant voté au 15/12/2012, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour une prise d'effet au 15/12/2012 pour le grade d'éducateur Ppal des APS 1<sup>ère</sup> classe à temps complet sur les deux communes., de même pour l'avancement de grade de rédacteur Ppal de 2<sup>ème</sup> classe qui doit intervenir au titre de l'année 2012 et non 2013.

VOTE POUR A L'UNANIMITE.

## **SUBVENTION PASS LOISIRS :**

Monsieur BARRUET a collecté les documents qui ont été retournés par les différentes associations ou clubs de sports, il dresse le bilan du dispositif, 119 jeunes ont été concernés et 83 familles bénéficiaires.

Cette année, on remarque une hausse d'environ 20% des bénéficiaires, 81% des jeunes pratiquent une activité sur la commune contre 19% dans des associations externes.

Les raisons pour lesquelles la fréquentation est en hausse : effet forum des associations, effectifs de l'école en progression, nouvelles familles dans la commune.

Les membres du conseil municipal votent pour le versement de 1 785 € suivant les chiffres présentés.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

Eric BARRUET informe le conseil que le service enfance jeunesse de la CCPOH souhaite étendre le service Point Information Jeunesse ( PIJ) présent à Pont St Maxence sur le territoire, la commune a répondu favorablement pour accueillir ce service qui sera un lieu d'écoute, anonyme pour les 12/25 ans, collégiens, lycéens, étudiants ou jeunes à la recherche d'emploi, les modalités de de la permanence (fréquence, horaires, probablement le lundi 16h30/18h30) sont en cours de validation, cela complétera la présence de la mission locale

Messieurs BARRUET et LAURENT annoncent également la création début 2013 d'un nouveau dispositif communautaire appelé « coup de pouce » qui permet à un jeune de donner quelques heures pour une mission auprès d'une collectivité en échange du financement d'un projet personnel.

Monsieur PARROT demande s'il peut avoir la liste des jeunes qui bénéficient d'une aide de la commune pour la formation BAFA, Il est répondu qu'auparavant, la commune finançait une partie de la formation BAFA en échange d'une participation en tant qu'animateur pendant 2 ans, la compétence ayant été transférée depuis 2006, la commune n'intervient plus.

Monsieur PARROT signale qu'il fait partie avec Madame THOMAS et Monsieur COLLETTE de la commission des finances de la CCPOH et qu'il est également le représentant de la mission locale et que cette information ne figure pas sur le site de la commune ; Monsieur le Maire annonce qu'il fera le nécessaire.

Monsieur MESSIO fait le point sur les travaux de la rue du Marais, ils sont terminés sauf les passages protégés qui seront réalisés selon les conditions météorologiques.

Les travaux du tronçon de la RD 1017 ont débuté.

Philippe POULAIN, avise que le caveau provisoire et l'ossuaire seront posés en février, un devis a été demandé pour un pavage autour du columbarium.

Monsieur POULAIN informe que le problème rencontré par le syndicat des eaux et qui a privé d'eau ou provoqué une baisse de pression une partie des riverains de Saint Martin et de Les Ageux était dû à un éclatement d'une canalisation de diamètre 100. Ce problème a duré 6 à 8 heures, une information sera donnée par le biais du journal communal « sml ».

Monsieur LAURENT signale que le syndicat du RPI a également accordé une aide de 15 €/agent pour la mutuelle.

Madame CORDIER avertit que le directeur de l'école lui a fait remarquer que le mur qui sépare les deux préaux se fissure.

Madame VERCRUYSSSE rappelle que mardi prochain aura lieu le spectacle de Noël, elle demande de l'aide auprès des conseillers, ouverture des portes à 17 H 30.

La séance est levée à 22 h.05